Numéro de l'acte	2023-93-SPORTGH
Nature de l'acte	Délibération
Matière de l'acte	7.5.2

CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

QUESTION N°2023-93

FINANCES : ASSOCIATION COMMUNITY – SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT 2023 – SIGNATURE D'UNE CONVENTION

RAPPORTEUR :
Monsieur Thierry MERCIER
Adjoint au Maire, Affaires générales – Personnel Communal – Elections – Vie associative

---

La Ville d'Arques alloue, chaque année, une subvention de fonctionnement à l'Association Community pour lui permettre de remplir les missions suivantes :

- faciliter, développer et coordonner l'Animation Sociale, Culturelle, Educative et de Loisirs sur le territoire de la Commune
- développer des services et des activités à caractère social pour l'intégration et l'épanouissement des habitants, des familles et des jeunes de la Commune et des Communes voisines. L'Association Community propose un accueil pluri-générationnel avec comme objectifs la lutte contre l'exclusion et la promotion de la citoyenneté
- organisation et gestion des Accueils de Loisirs Sans Hébergement

Aux termes de l'article 10 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000, une collectivité territoriale qui attribue à un organisme de droit privé, une subvention d'un montant annuel dépassant un seuil fixé par décret, doit conclure avec cet organisme une convention définissant l'objet, le montant et les conditions d'utilisation de cette subvention.

Le décret d'application n° 2001-495 du 6 juin 2001 a fixé ce seuil à 23 000 €. Le Conseil Municipal ayant décidé, lors du vote du budget primitif 2023, l'attribution d'une subvention s'élevant à 270 000,00€ en faveur de l'Association Community, il convient donc de conclure une convention avec cette Association.

Mesdames Corinne REANT, Christine COURBOT, Stéphanie BODAERT et Monsieur Thierry MERCIER, membres du conseil d'administration, se sont retirés au moment du vote et n'ont participé ni au débat ni au vote de cette question.

Après avoir entendu son rapporteur,

ARTICLE 1 : APPROUVE les termes de cette convention, jointe en annexe,

ARTICLE 2 : AUTORISE Monsieur le Maire à la signer au nom de la Commune.

ARTICLE 3 : RAPPELLE que la présente délibération peut faire objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Lille dans un délai de deux mois à compter de la réception par le représentant de l'Etat dans le département, et de sa publication.

DECISION DU CONSEIL MUNICIPAL :

- Votes favorables	**24**
- Votes défavorables	**0**
- Abstentions	**0**

Acte administratif certifié exécutoire
après réception en Sous-Préfecture
le 14 AVR. 2023 et publication ou
notification le 14 AVR. 2023
Monsieur le Maire
Benoît ROUSSEL

Fait à ARQUES
Le 12 avril 2023

Le Maire,
Benoît ROUSSEL

MAIRIE D'ARQUES PAS-DE-CALAIS

Le secrétaire de séance,
Arnaud WILQUIN

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU PAS.DE.CALAIS
ARRONDISSEMENT DE SAINT.OMER
CANTON D'ARQUES

VILLE D'ARQUES

.....

REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL

MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2023

Affiché le 14 avril 2023

L'An Deux Mille Vingt Trois le Onze Avril à 19h00, le Conseil Municipal de la Ville d'Arques, régulièrement convoqué, s'est réuni, en séance ordinaire, à l'Hôtel-de-Ville, Salle du Poilu, sous la présidence de Monsieur Benoît ROUSSEL, Maire, en suite de la convocation adressée à domicile le cinq avril 2023 accompagnée de l'ordre du jour. La convocation et l'ordre du jour ont également fait l'objet d'un affichage à l'attention du public, au tableau d'affichage de la Mairie à la même date.

Effectif du Conseil Municipal : Mesdames et Messieurs : – Benoît ROUSSEL – Thierry MERCIER – Corinne REANT - Jean-Pierre LAMIRAND - Christine COURBOT - Stéphane FINARD - Cécile CARON - Mickaël CANLER – Stéphanie BODDAERT - Joël DUQUENOY - Bernadette BAROUX – Dominique LARDEUR - Olivier JUSTIN - Isabelle CLABAUX - Johnny WALLART – Sébastien BERNARD - Sébastien DUCHATEAU - Hélène FAYEULLE - Chloé KOCLEGA – Caroline SAUDEMONT - Dominique GODART - Laurence DELAVAL - Jean-Marc BOURGEOIS – Corinne BOCQUILLON – Frédéric VANRECHEM - Alexandrina DA SILVA - Arnaud WILQUIN - Francis PRED'HOMME - Peggy VAN GOETHEM-MARECAU

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 29
Nombre de présents ou représentés :

- **25 présents pour les questions 2023-41, 2023-42, 2023-43, 2023-44 et 26 présents à partir de la question 2023-45**
- **1 absent non excusé**
- **0 absent excusé sans pouvoir**
- **3 absents excusés avec pouvoir pour les questions 2023-41, 2023-42, 2023-43, 2023-44 et 2 absents excusés avec pouvoir à partir de la question 2023-45**

Johnny WALLART ayant donné pouvoir à Thierry MERCIER
Christine COURBOT ayant donné pouvoir à Corinne REANT pour les questions 2023-41, 2023-42, 2023-43 et 2023-44 incluse
Caroline SAUDEMONT ayant donné pouvoir à Laurence DELAVAL

Monsieur Arnaud WILQUIN est nommé secrétaire de séance.